



# COVID19 – Aperçu des aides disponibles

04.05.2020

# SYNTHESE DES AIDES POUR LES ENTREPRENEUR.E.S

**Infos générales sur le COVID-19** → [info-coronavirus.be](https://www.info-coronavirus.be)

**Infos regionales** → **Bruxelles (1819)**- **Wallonie (1890)**- **Flandre (Vlaio)**

## **Pour votre activité**

- Cotisations sociales (report, diminution ou exonération) → Votre [caisse d'assurance sociale](#)
- Impôts et taxes (report, réduction ou plan de paiement) → [SPF Finance](#)
- Primes régionales et soutiens régionaux → [Bruxelles](#)- [Wallonie](#)- [Flandre](#)
- Financement: [microStart](#) ou autres structures regionales ([Finance.brussels](#) - [SOCAMUT](#) - [PMVz](#))

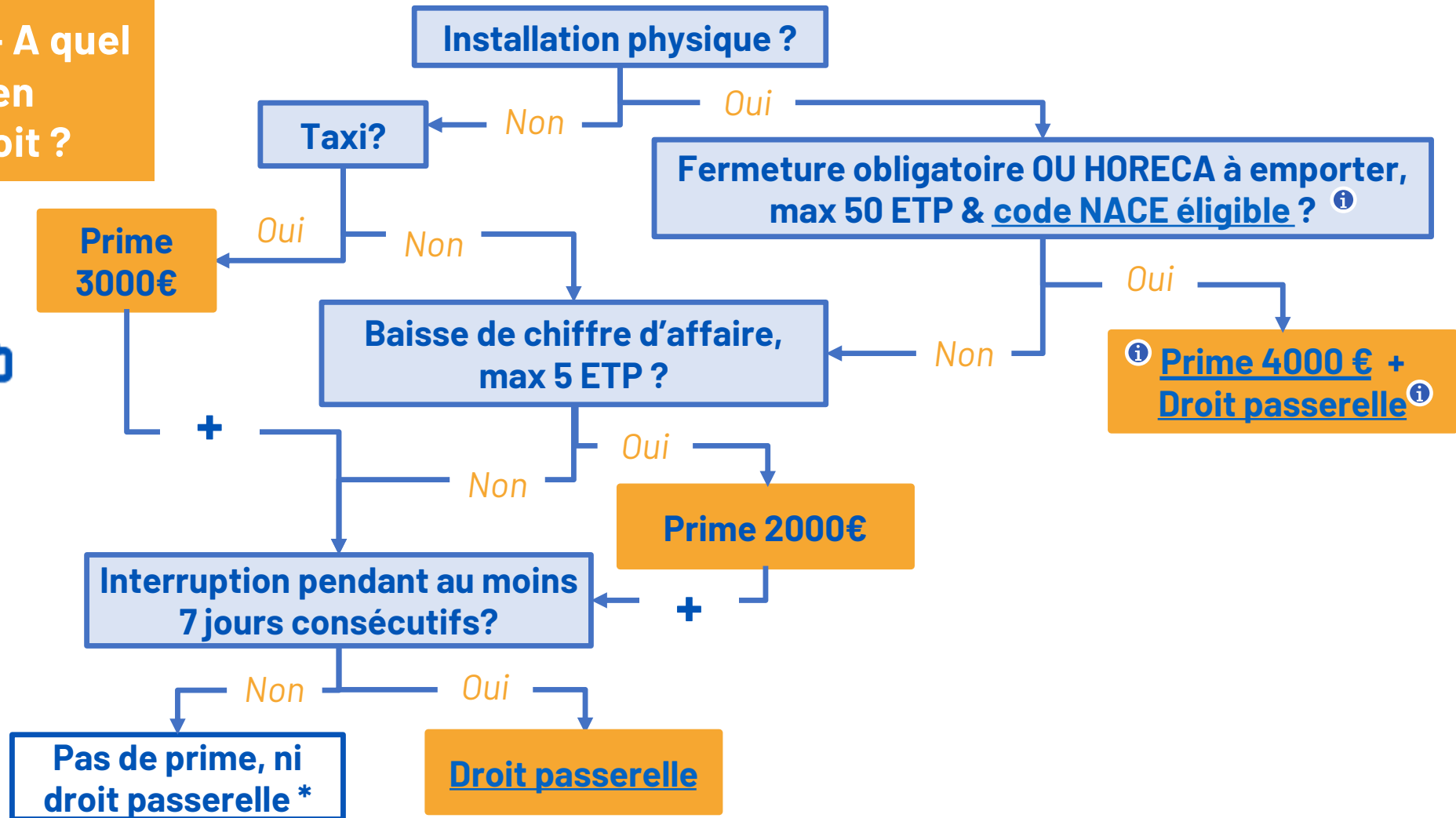
## **Pour vous**

- Droit passerelle (allocation pour arrêt d'activité) → Votre [caisse d'assurances sociales](#)
- Vous êtes malade → Votre mutuelle

## **Pour vos employé.e.s**

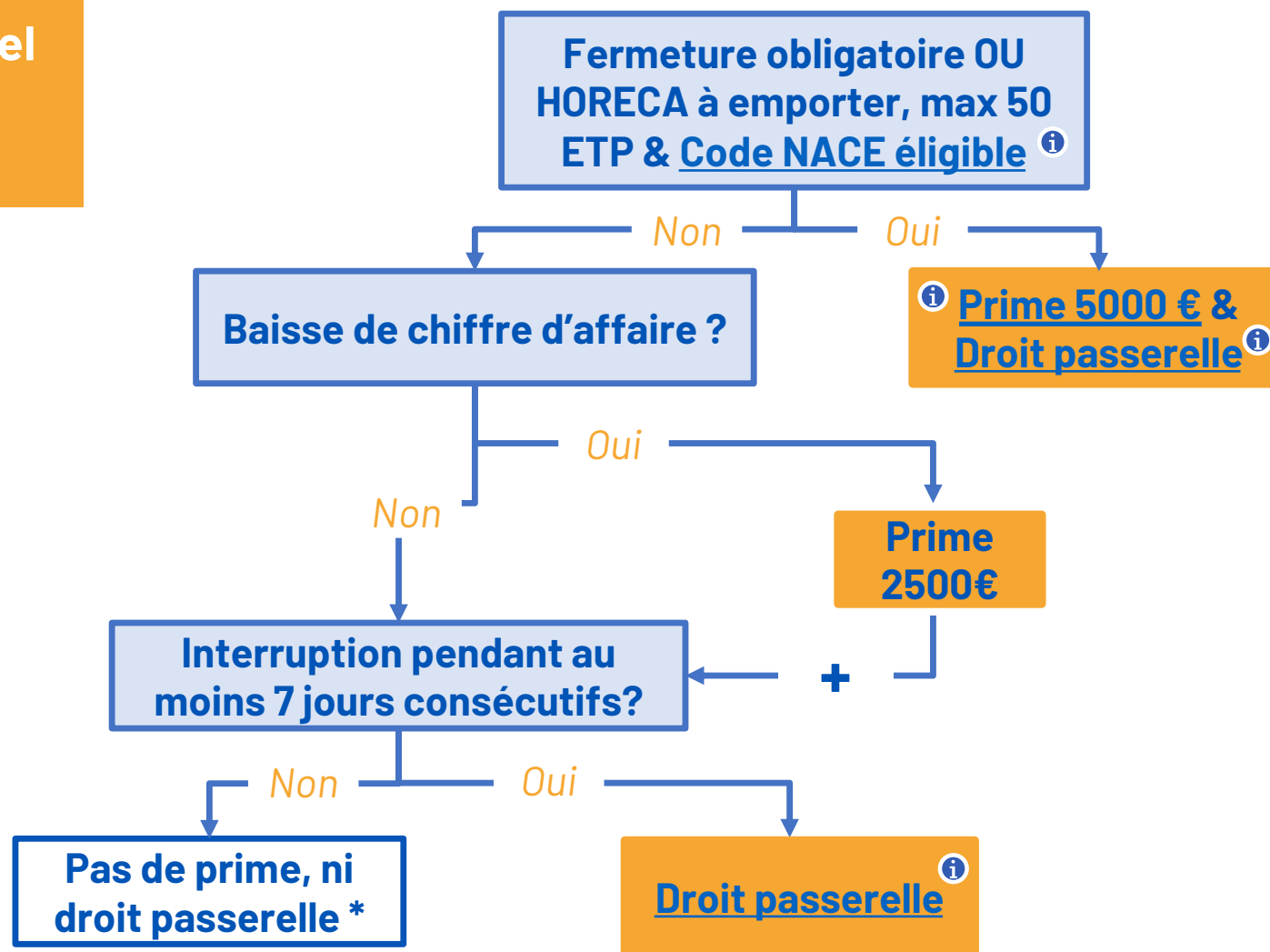
- Chômage force majeur → [ONEM](#)
- Cotisations patronales de sécurité sociale (plan de remboursement) → [ONSS](#)

# Bruxelles – A quel soutien ai-je droit ?



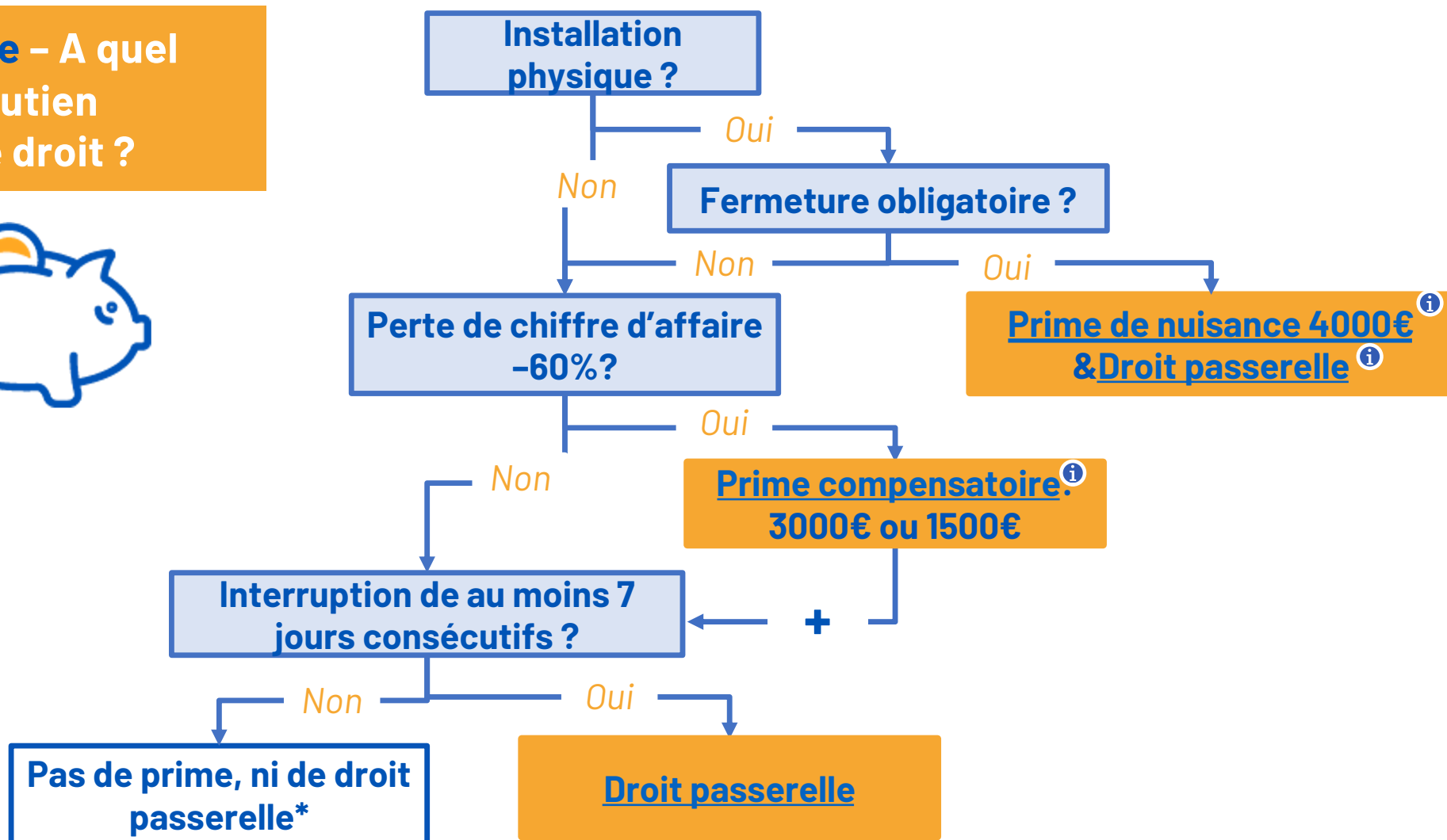
\* Hormis la prime COVID-19 et le droit passerelle il y a également des mesures de soutien fiscales, possibilité de report ou dispense des cotisations sociales et des mesures de soutien pour les employeurs (voir résumé)

**Wallonie – A quel soutien ai-je droit ?**



\* Hormis la prime COVID-19 et le droit passerelle il y a également des mesures de soutien fiscales, possibilité de report ou dispense des cotisations sociales et des mesures de soutien pour les employeurs (voir résumé)

## Flandre – A quel soutien ai-je droit ?



- Hormis la prime COVID-19 et le droit passerelle il y a également des mesures de soutien fiscales, possibilité de report ou dispense des cotisations sociales et des mesures de soutien pour les employeurs (voir résumé)

# TABLEAU PAR STATUT

	<i>Info compilées sur base des informations théoriques disponibles au 06/04/2020 Elles doivent être vérifiées dans la pratique</i>	<b>Société/dirigeant d'entreprise</b>	<b>Indépendant personne physique - principal</b>	<b>Indépendant personne physique - complémentaire</b>	<b>Indépendant personne physique - Mesure tremplin</b>	<b>Aidant et conjoint aidant</b>	<b>Indépendant starter</b>
<b>SPF Finances</b>	Plan apurement, annulation intérêts/amendes	X	X	X	X	X	X
	Report paiement de l'impôt de 2 mois	X	X	X	X	X	X
	Report déclaration TVA jusqu'au 7 mai	X	X	X	X	X	X
	Report paiement TVA de 2 mois	X	X	X	X	X	X
	Report paiement précompte professionnel de 2 mois	X	X	X	X	X	X
<b>Secrétariat social</b>	Droit passerelle (1614,10€ (famille à charge) ou 1291,61€ (isolé))	X	X	X*	/	X**	X
<b>Cotisations sociales (via secrétariat social)</b>	Report d'une année	X	X	X	X	X	X
	Réduction des cotisations provisoires	X	X	X	X	/	/
	Dispenses des cotisations sociales	X	X	/	/	/	X
<b>Prime*** (via plateformes régionales)</b>	Bruxelles	X	X	?	?	/	?
	Wallonie	X	X	X	?	/	X
	Flandre	X	X	X****	X	/	X

\*droit total si cotisations comme un indépendant à titre principal, droit partiel (807€ (famille) ou 645€ (isolé)), si autre allocation complémentaire ne dépasse pas 1614,10€ (famille à charge) ou 1291,61€ et si revenu min. 6996,93€

\*\*si à titre principal

\*\*\*voir critères plus précis sur chaque plateforme

\*\*\*\*Si moins de 80% de temps de travail autre que celui d'indépendant



Grâce à :



microStart est membre de :



Ce financement bénéficie du soutien de l'Union européenne au titre de l'instrument de garantie institué par le règlement (UE) n° 1296/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant un programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)

Avec le soutien de :

